



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 avril 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau, président.

CE-2008-452

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 11 MARS 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 MARS 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 11 mars 2008 et de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-453

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 – 22 830,95 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 – 450 474,50 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 – 7 626,63 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10 – 262 076,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 10 et la liste des embauches numéro 10 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	22 830,95 \$	17 au 21 mars 2008
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	450 474,50 \$	17 au 21 mars 2008
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	7 626,63 \$	17 au 21 mars 2008
Liste des embauches numéro 10	Embauche de personnel temporaire	262 076,18 \$	10 au 14 mars 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-454 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 - 1 291 753,35 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 MARS 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10, d'un montant total de 1 291 753,35 \$, pour la période du 13 au 19 mars 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-455 **SOUSSION 2007 SP 116 - IROSOFT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - POLITIQUE MUNICIPALE SUR L'IDENTIFICATION ET LA GESTION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES - 169 312,50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Irosoft inc., 3100, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 510, Saint-Laurent, Québec, H4R 2J8 pour la prestation de services professionnels pour la prise d'inventaire et l'élaboration d'une politique municipale sur l'identification et la gestion des documents numériques pour un montant total de 169 312,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 janvier 2008, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2007-1713.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13470-415-57278	161 812,50 \$	Harmonisation des technologies d'information - Consultants informatique
04-13493	7 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-456 **SOUSSION 2008 SI 028 - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS - DIVERS FOURNISSEURS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 83 274,93 \$ - 4 ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, J8P 6Z8 pour la fourniture de 50 micro-ordinateurs portables pour un montant total de 75 090,09 \$, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 28 février 2008, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité accepte le financement de la location de micro-ordinateurs cités ci-haut par la firme Financement mondial IBM, 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H3G 2W6, et ce, au taux annuel de 277,25 \$ par tranche de 1 000 \$ pour un terme de 48 mois à compter de la date d'acceptation pour un total approximatif de 83 274,93 \$, incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période débutant le 1^{er} avril et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé à 20 818,73 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2009, 2010, 2011 et 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-514-57279	14 922,43 \$	Infrastructures locales - Équipement informatique
04-13493	691,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-457*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec offre un programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'aide pour la bibliothèque municipale, composée de 10 bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 868 840 \$ auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toute subvention reçue dans le cadre de ce programme.

De plus, la chef de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres est mandatée pour agir comme représentante de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-458

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-10 - 458 146,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 d'un montant de 458 146,89 \$ pour la période du 10 au 14 mars 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-459*

RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES CHEMINS EN GRAVIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 456-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour effectuer divers travaux d'asphaltage des chemins en gravier.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-460

SOUSSION 2008 SI 087 - ÉGOUT DE LA CAPITALE INC. - NETTOYAGE D'URGENCE ET PRÉVENTIF DU RÉSEAU D'ÉGOUT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 44 021,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Égout de la Capitale inc., 1692, rue Routhier, unité C, Gatineau, Québec, J8R 3Y7 pour le nettoyage d'urgence et préventif du réseau d'égout au tarif horaire apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 44 021,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mars 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41510-521-57280	42 071,25 \$	Entretien - Réseau d'égout - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-461

SOUSSION 2007 SI 269 - REJET DES SOUSSIONS REÇUES - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE - CONSTRUCTION DE SENTIERS RÉCRÉATIFS DANS LES SECTEURS D'AYLMER, DE HULL ET DE GATINEAU - SERVICE D'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 1^{er} novembre 2007, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et la surveillance sans résidence des travaux de construction de sentiers récréatifs dans les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat ne concernait que deux tronçons de sentiers récréatifs sur les sept prévus pour l'année 2008 et que le Service d'ingénierie désire regrouper les six projets de construction de sentiers récréatifs prévus pour 2008 en un seul appel d'offres de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SI 269 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et la surveillance sans résidence des travaux de construction de sentiers récréatifs dans les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau.

Adoptée

CE-2008-462*

RECYCLAGE DES COMPOSANTES D'ORDINATEUR - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE D'ENTREPRISE EN FORMATION ET RÉCUPÉRATION OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un plan de gestion des matières résiduelles visant la récupération;

CONSIDÉRANT QUE les équipements électroniques sont très polluants, vu leur composante en métaux lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Centre d'entreprise en formation et récupération Outaouais offre un service de récupération intéressant et que leur collaboration en 2007 a été positive;

CONSIDÉRANT QUE ce service se finance très bien à même le budget d'enfouissement, puisque ce sont des dépenses en moins à ce niveau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente proposé entre la Ville de Gatineau et le Centre d'entreprise en formation et récupération Outaouais afin de favoriser la récupération des composantes d'ordinateurs et de matériel électronique domestique en assurant le traitement écologique des écrans à tube cathodique.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé, sur dépôt des pièces justificatives dûment approuvées par le Service de l'environnement, à déboursier au Centre d'entreprise en formation et récupération Outaouais les paiements de compensation prévus au protocole, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par année.

L'organisme dégage la Ville de toute responsabilité résultant de ses activités, tel que stipulé au protocole d'entente et s'engage à souscrire et à maintenir une police d'assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 2 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle. De plus, l'organisme doit fournir au Service de l'environnement un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée au protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45112-449	20 000 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Autres collectes

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-463

SOUSSION 2008 SI 049 - LIGNCO SIGMA INC. - MARQUAGE SECONDAIRE DE CHAUSSÉES 2008 - SECTEURS DE HULL, MASSON-ANGERS ET BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - 60 301,52 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Lignco Sigma inc., 1645, avenue Le Neuf, Bécancour, Québec, G9H 2E5 pour les travaux de marquage secondaire de chaussées pour l'année 2008 pour les secteurs de Hull, de Masson-Angers et de Buckingham, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 60 301,52 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 15 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31530-521-57281	57 630,36 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 671,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-464

SOUSSION 2008 SI 067 - PÉPINIÈRE DU GOLF - 6096646 CANADA INC. - FOURNITURE DE TERRE VÉGÉTALE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 50 624,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pépinière du Golf – 6096646 Canada inc., 444, rue Saint-Louis, Gatineau, J8P 8B3 pour la fourniture et la livraison de terre végétale pour l'ensemble des secteurs de la Ville, au prix unitaire de 16,88 \$ le mètre cube, incluant les taxes, pour un total approximatif de 50 624,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission reçue en date du 11 mars 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mai 2008 et se terminera le 30 novembre 2008.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 50 624,44 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence, des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-71420-628	Entretien des parcs et aménagement - Produits d'horticulture
02-71430-628	Horticulture et arboriculture - Produits d'horticulture
02-71440-628	Tonte des pelouses - Produits d'horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-465

SOUSSION 2007 SI 280 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT D'UN SYSTÈME MAJEUR DE DRAINAGE PLUVIAL - RUE MACLACHLAN - SERVICE D'INGÉNIERIE – 33 087,05 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, J9J 3G9 pour les travaux d'aménagement d'un système majeur de drainage pluvial sur la rue MacLachlan sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif révisé de 33 087,05 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30384-024-57282	31 621,40 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuels - Égout
04-13493	1 465,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30384-009	32 000 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout rue Dollard
6-30384-024		32 000 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuel - Égout

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-466

AUTORISER LA DEMANDE DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2,5 M\$ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT BRADY, TABLIER EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, a confirmé à la Ville de Gatineau, l'octroi de subventions réparties de la façon suivante :

- un montant de 4 M\$ selon la correspondance de novembre 2006;
- un montant de 1,397 M\$ selon la correspondance de juillet 2007;

le tout, dans le cadre du projet de remplacement du pont Brady;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 1,5 M\$ a été demandé par la résolution numéro CM-2007-333 en date du 20 mars 2007;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la demande du deuxième versement, soit le montant de 2,5 M\$, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de remplacement du pont Brady ont été réalisés à ce jour, pour un montant de 5 439 703,70 \$, et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de remplacement du pont Brady ont été effectués à ce jour pour un montant de 5 439 703,70 \$, incluant les taxes, qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention pour l'année financière 2007-2008, se terminant le 31 mars 2008.

De plus, ce comité autorise la Section de la comptabilité au Service des finances à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande du deuxième versement, avec les pièces justificatives, relative au programme d'aide financière, soit le montant de 2,5 M\$, le tout dans le cadre des travaux de remplacement du pont Brady.

Adoptée

CE-2008-467

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PROJET DE MISE À JOUR DU MANUEL RÉGIONAL DE GÉNÉRATION DES DÉPLACEMENTS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 400 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau fait partie du comité TRANS pour la planification régionale des transports dans la région de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale, le ministère des Transports de l'Ontario, le ministère des Transports du Québec et la Société de transport de l'Outaouais participent financièrement au projet de mise à jour du manuel régional de génération des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficiera de l'avantage de pouvoir utiliser les résultats pour ses besoins d'études de transport :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cotisation de la Ville de Gatineau au montant de 5 400 \$ au comité TRANS pour le projet de mise à jour du manuel régional de génération des déplacements et autorise le Module de l'urbanisme et du développement durable à procéder au paiement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13150-419-57283	5 400 \$	Module de l'urbanisme et du développement durable - Autres professionnels administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-468*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE SENTINELLE OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU - SUBVENTION DE 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE Sentinelle Outaouais est un organisme à but non lucratif qui œuvre à faire connaître les enjeux entourant la rivière des Outaouais dans le but d'en faire un affluent sain et durable sur le plan écologique;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a demandé à la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable de renouveler, pour l'année 2008, l'aide financière qui fut octroyée en 2007 au montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière a été étudiée favorablement par le Module de l'urbanisme et du développement durable et recommandée par la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable, lors de sa réunion du 6 mars 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Sentinelle Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques couvrant un montant maximum de 5 000 \$ portés à l'ordre de Sentinelle Outaouais, selon les modalités prévues au protocole d'entente et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
47100-972	5 000 \$	Commission sur l'environnement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-469

SERVITUDE DE NON-ACCÈS - LOT NUMÉRO 3 982 674 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 6616178 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6616178 Canada inc. est propriétaire du lot numéro 3 982 674 au cadastre du Québec sur lequel est construit le projet Village Riviera;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée charretière du projet est située sur la rue Saint-Louis, laquelle longe la rue Juan-les-Pins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 2 310 303 au cadastre du Québec, étant la rue Juan-les-Pins;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6616178 Canada inc. s'est engagée, à la demande du Module de l'urbanisme et du développement durable, à affecter son immeuble à titre de fonds servant au bénéfice de la Ville de Gatineau, d'une servitude réelle et permanente de non-accès à la rue Juan-les-Pins, le tout tel que montré au plan préparé par monsieur Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2001, sous le numéro 13 721 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude a pour effet d'empêcher l'accès au projet en véhicule par la rue Juan-les-Pins;

CONSIDÉRANT QUE le Module de l'urbanisme et du développement durable recommande d'obtenir une telle servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'acte notarié préparé par M^e Marc Trépanier, notaire, pour la création d'une servitude de non-accès en faveur de la Ville de Gatineau sur la partie du lot numéro 3 982 674 au cadastre du Québec, propriété de 6616178 Canada inc.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le projet d'acte.

Adoptée

CE-2008-470*

APPUI FINANCIER AU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI) - 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un membre du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI);

CONSIDÉRANT QUE le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre a formulé, à la Ville de Gatineau, une demande d'aide financière de 5 000 \$ dans le but de permettre l'embauche d'un technicien pour coordonner les projets de mise en œuvre du plan directeur de l'eau et que ce plan a été dûment adopté et ratifié par le ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière a été étudiée favorablement par le Module de l'urbanisme et du développement durable et recommandée par la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable, lors de sa réunion du 6 mars 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque couvrant la subvention de 5 000 \$ selon les modalités prévues au protocole d'entente, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
47100-972	5 000 \$	Commission sur l'environnement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-471

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ALAIN PILON ET DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 12 AVRIL 2008 - 399 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon et Denis Tassé à participer à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 12 avril 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 399 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	190 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11404-972	190 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
04-13493	190 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-472

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN SOUPER SPECTACLE-BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE - 11 AVRIL 2008 - 180 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Simon Racine et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par le collège Saint-Alexandre qui aura lieu le 11 avril 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre du collège Saint-Alexandre-Activités, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, J8V 1E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	60 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11409-972	60 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11406-972	60 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-473

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - INTRÉPIDES DE L'OUTAOUAIS PEE-WEE AA - COUPE DODGE 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Mark Loyer, 1, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C7, à titre de subvention pour la participation des Intrépides de l'Outaouais Pee-Wee AA à la Coupe Dodge qui aura lieu du 9 au 13 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2008.

Adoptée

CE-2008-474

SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - VOYAGEURS DE PAPINEAU PEE-WEE CC - COUPE DODGE 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de madame Sylvie Prévost, 1, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C7, à titre de subvention pour la participation des Voyageurs de Papineau Pee-Wee CC à la Coupe Dodge qui aura lieu du 9 au 13 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2008.

Adoptée

CE-2008-475

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE -
ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC -
QUÉBEC - 24 AU 26 AVRIL 2008 - 2 570 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 24 au 26 avril 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 900,74 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 570 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30026	2 570 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2008.

Adoptée

CE-2008-476

**SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE
BUCKINGHAM - VOISINS DE PAPINEAU - MIDGET BB - COUPE DODGE 2008 -
DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Buckingham, à l'attention de monsieur Michel Tourangeau, case postale 2937, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour la participation des Voisins de Papineau Midget BB à la Coupe Dodge qui aura lieu du 10 au 13 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2008.

Adoptée

CE-2008-477

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-10
CONCERNANT LA PLAINTÉ - ARTICLE 15 DU CODE DU TRAVAIL -
EMPLOYÉES 101365 ET 104298**

CONSIDÉRANT la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.08 de la convention collective prévoit la possibilité pour un salarié permanent de demander de fournir sa prestation de travail selon un horaire flexible ou selon une semaine compressée;

CONSIDÉRANT QUE les salariées 101365 et 104298 ont présenté des demandes de semaine compressée ayant été par la suite refusées;

CONSIDÉRANT QUE pour les périodes visées par les demandes, les salariées étaient libérées à temps complet pour occuper des fonctions syndicales;

CONSIDÉRANT QUE suite au refus, les salariées ont déposé une plainte en vertu de l'article 15 du Code du travail;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre un terme au litige les opposant, et ce, sans admission de responsabilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-07-10 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler le litige opposant les parties, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-10.

Adoptée

CE-2008-478

GRIEFS COLS BLEUS 2006-2007 - MÉDIATION PRÉ-ARBITRALE

CONSIDÉRANT le nombre important de griefs déposés en 2006-2007 par le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN convenaient par la lettre d'entente BLE-07-04 de prolonger jusqu'au 1^{er} mai 2007 la lettre d'entente BLE-06-05 à l'effet de traiter ces griefs de manière accélérée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette lettre d'entente, les parties se sont rencontrées et ont convenu d'une procédure spéciale de médiation pré-arbitrale des griefs;

CONSIDÉRANT QU'un arbitre a été nommé afin d'agir à titre de médiateur-arbitre dans les dossiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'application de la mise en œuvre des décisions BLE-07-04 C rendues par le médiateur-arbitre et autorise le trésorier à procéder au paiement des sommes dues aux employés concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-479

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE TROIS ÉVALUATEURS TEMPORAIRES - CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2009-2010-2011

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le personnel du Service d'évaluation et des transactions immobilières doit confectionner un nouveau rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau rôle d'évaluation doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre 2008 et que les ressources permanentes du Service d'évaluations et des transactions immobilières sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à ce dépôt de rôle ont été amorcés à l'automne 2007 et que certains postes d'évaluateur ont été comblés, dont deux postes d'évaluateur I et un poste d'évaluateur III;

CONSIDÉRANT QU'un des postes d'évaluateurs I doit être comblé jusqu'au 23 mai 2008 et l'autre possiblement jusqu'au 28 novembre 2008 ainsi que le poste d'évaluateur III;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires pour l'embauche des trois évaluateurs ont été approuvés en vertu de la résolution numéro CM-2007-784 en date du 3 juillet 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation de l'embauche de monsieur Michel Boucher, à titre d'évaluateur I temporaire jusqu'au 23 mai 2008, monsieur Denis Brousseau, à titre d'évaluateur I temporaire jusqu'au plus tard le 28 novembre 2008 et madame Alexandra Boivin, à titre d'évaluateur III temporaire jusqu'au plus tard le 28 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15120-132 - Confection du rôle d'évaluation - Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-480

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-08-01 CONCERNANT LA MODIFICATION À L'ARTICLE 26.11 E) DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont rencontrées et se sont entendues sur le texte à ajouter à l'article 26.11 e) de la convention collective qui traite du quart de travail partagé. Le but est de faire refléter le texte de la convention à la pratique réelle;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu l'entente BLE-08-01 visant les modalités de remplacement dans le cadre du quart de travail partagé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLE-08-01 entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau afin de rendre la convention collective conforme aux attentes des parties.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale par intérim, le directeur du Module des infrastructures et de l'environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLE-08-01.

Adoptée

CE-2008-481*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-1312*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE – SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2008, le conseil municipal acceptait la création de 10 nouveaux postes de préposés aux communications au centre d'appels urgents au Service de police;

CONSIDÉRANT QU'au budget 2006, le conseil municipal acceptait la création d'un poste de moniteur CRPQ au Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de police :

Centre d'appels urgents (CAU)

Création de dix postes syndiqués cols blancs :

- créer 10 postes de préposés aux communications (postes numéros POL-BLC-064 à 073 au plan d'effectifs), classe 6 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du coordonnateur du CAU au Service de police.

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- créer le poste de moniteur CRPQ (poste numéro POL-BLC-074 au plan d'effectifs), classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du coordonnateur du CAU au Service de police.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 - Centre d'urgence 9-1-1 - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-482*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2008-371 en date du 12 mars 2008, a accepté la promotion et la permanence de monsieur Gaétan Rodrigue au poste de chargé de projets à l'habitation à la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable et que le poste syndiqué col blanc d'analyste aux programmes à l'habitation (poste numéro UDD-BLC-008 au plan d'effectifs) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des besoins, il y a lieu d'abolir le poste d'analyste aux programmes à l'habitation (poste numéro UDD-BLC-008 au plan d'effectifs) et de créer un nouveau poste à la Section info-territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Module de l'urbanisme et du développement durable :

Division de l'habitation et du développement urbain

Abolition d'un poste syndiqué col blanc :

- abolir le poste d'analyste aux programmes à l'habitation (poste numéro UDD-BLC-008 au plan d'effectifs), classe 10 de l'échelle salariale des employés syndiqués cols blancs de la Ville de Gatineau.

Section info-territoire

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- créer le poste de chargé de projets - démographie et statistiques (poste numéro UDD-BLC-034), classe 12 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable de la Section info-territoire.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module de l'urbanisme et du développement durable en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61320-112 - Section info-territoire - Réguliers - Cols blancs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-483

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DES PERMIS D'ALCOOL POUR 2974029 CANADA INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOMS ET RAISONS SOCIALES DE RESTAURANT CROCODELI ET/OU CROCO BAR ET/OU LE BON DIABLE ET/OU BAR L'ENFER ET/OU BAR CROCODELI - 960, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE 2974029 Canada inc., faisant affaires sous les noms et raisons sociales de Restaurant Crocodeli et/ou Croco Bar et/ou Le Bon Diable et/ou Bar L'Enfer et/ou Bar Crocodeli, est titulaire de quatre permis d'alcool émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire des permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de bruit, désordre et tranquillité publique, d'infractions contre la personne, d'infractions contre la propriété et de possession de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes mentionnés ci-dessus et infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif